

Question présentée par le député :

M. Alexandre de Senarclens

Date de dépôt : 30 août 2021

Question écrite urgente

Piratage et sécurité informatique de l'Etat de Genève : quelles sont les mesures prises ?

Le journal *Le Temps* a très récemment révélé l'ampleur du piratage informatique dont a été victime la ville de Rolle et la masse des informations sur les habitants de cette cité qui sont désormais disponibles sur le darknet.

Il apparaît que les pirates du net utilisent des méthodes de plus en plus performantes pour percer la sécurité informatique d'entités publiques et privées. A ce titre, les administrations publiques représentent des cibles de choix, car elles traitent de nombreuses données sensibles (en particulier : données fiscales, moyens de paiements, données judiciaires et médicales). C'est une lutte sans fin, car les pirates mettent toujours plus de moyens pour arriver à leurs fins et l'Etat doit donc continuellement mettre à niveau ses systèmes de protection.

Mes questions sont donc :

- *L'Etat de Genève, les communes genevoises ou les entités publiques indépendantes font-ils régulièrement l'objet de tentatives de piratage ? Certaines ont-elles réussi ? Le cas échéant, quelle est la procédure mise en place pour informer et venir en aide aux victimes de ces attaques ?*
- *Sans entrer dans des informations sensibles, l'Etat pourrait-il décrire les mesures de protection mises en place et leur adaptation régulière ?*
- *L'Etat bénéficie-t-il de l'aide de mandataires externes pour organiser sa protection ?*

- *L'Etat collabore-t-il avec la Confédération ou d'autres cantons dans ce domaine ? Quel rôle a dans ce cadre le Centre national pour la cybersécurité (NCSC) ?*

Que le Conseil d'Etat soit respectueusement remercié pour sa réponse.